

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE AUTORISEE
DE LA VALLE DE LIERS
Siège social
MAIRIE DE MASSAT
09 320 MASSAT**

REÇU
17 SEP. 2019
LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AOUT 2019**

**MAIRIE DE MASSAT
DE 14 H 00 A 17H30**

Accueil, émargement et introduction :

L'assemblée générale s'ouvre en présence d'une soixantaine de propriétaires.
Après enregistrement des signatures des présents, des pouvoirs qu'ils détiennent et pointage des voix, 129,8442 voix sont présentes ou représentées.

Le quorum requis de 143 voix n'est pas atteint.

Conformément aux statuts, une nouvelle assemblée générale se réunit dans l'heure qui suit sans condition de quorum.

Le président de l'AFP, Pierre Subra introduit la réunion. Il remercie les propriétaires présents et les techniciens de la fédération pastorale présents (Audrey Lefevre, Thierry Marfaing et Anne-Sophie Tronc), pour le suivi technique et administratif de l'AFP.

Depuis 2016, la dernière assemblée générale de l'AFP, le syndicat de l'AFP a centré son travail sur :

- L'élaboration des attributions et des conventions de pâturage aux éleveurs et aux propriétaires ayant un projet agricole.
- L'élaboration d'un état des lieux sur l'ensemble des terrains de l'AFP : 1 état des lieux a été réalisé pour chaque attributaire de terrains avec différenciation des différentes zones si nécessaires.

- La mise en place d'une clôture pour limiter le passage des vaches sur la partie basse de l'AFP.
- L'étude d'un projet de pistes pour désenclaver la partie basse de l'AFP : Ce projet a mis du temps à voir le jour. Il a été difficile de trouver un entrepreneur pour faire une approche technique et financière, notamment plusieurs mois ont été perdus en attendant la venue d'une entreprise qui devait faire des travaux à Licherre et faire un devis sur Liers. Une autre entreprise a ensuite été contactée.

L'ordre du jour de la réunion prévoit la présentation et le vote d'un projet de piste pastorale. Un projet de clôtures a vu le jour suite à l'envoi des convocations. Le président demande aux propriétaires leur accord pour leur exposer ce nouveau point. Personne ne s'y oppose : la présentation du projet de clôtures est rajoutée à l'ordre du jour.

M. Subra demande ensuite à l'assemblée de choisir entre le vote à main levée et le vote à bulletin secret. A l'unanimité, les propriétaires souhaitent voter à main levée.

Jean Rougean, membre du syndicat de l'AFP est excusé.

Le président de l'AFP passe à l'examen de l'ordre du jour :

Présentation du compte administratif 2018 et du budget 2019.

Pierre Subra précise que le détail des comptes est consultable dans le dossier de l'AFP et peut être envoyé aux propriétaires qui le souhaitent.

Conformément aux statuts, les comptes sont votés par le syndicat de l'AFP et présentés à l'assemblée générale.

✓ Résumé du compte administratif 2018 :

Recettes		Dépenses	
Loyers (6 € par hectare)	1 316,00 €	Assurance, percepteur, cotisation FPA	413,85 €
Report résultat année précédente	1 581,77 €		
TOTAL	2 897,77 €	TOTAL	413,85 €

✓ Budget 2019 :

Recettes		Dépenses	
Loyers (2 années consécutives)	2 886 €	Clôture	1 000€
Report résultat année précédente	1 167€	Frais avocat	2 350 €
TOTAL	4 053 €	TOTAL	4 053 €

Un des éleveurs bénéficiaires des conventions prétend avoir droit à certaines surfaces (quelques hectares) que le syndicat n'a pas inclus dans sa convention. Il a assigné l'AFP au tribunal.

L'AFP bénéficie d'une aide juridictionnelle, mais le montant ne suffit pas à couvrir les frais d'honoraires de l'avocat. La somme de 2350 € sera sans doute revue à la baisse dans la réalité.

Renouvellement partiel des membres du syndicat :

Depuis 2016, le syndicat de l'AFP de Liers se compose comme suit :

Titulaires	Suppléants
Pierre Subra (président)	Christiane Fornelli
Philippe Pons (vice-président)	Thibaut Mangel
Jean Rougean	Andy Grundel
Jean-Marie Pons	
Emily Woodroffe	
René Lafitte	

- Les titulaires à renouveler avaient été tirés au sort : Il s'agit de Jean-Marie Pons et Jean Rougean. Ils sont candidats à leur propre renouvellement et il n'y a pas d'autre candidat dans l'assemblée.
- Parmi les suppléants, Thibaut Mangel n'habite plus à Massat et Andy Grundel, représentant de la commune de Massat, est prêt à céder sa place. 5 autres candidats se présentent : Pierre Riberolle, Michel Zentkowski, Justin Woodroffe, Arnaud Lansier, Michaël Gantillon. Il y a donc autant de candidats que de postes vacants.

Les propriétaires votent pour chaque candidat :

- **Jean-Marie Pons et Jean Rougean sont élus titulaires à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**
- **Les 5 candidats cités précédemment sont élus suppléants à l'unanimité des propriétaires présents et représentés.**

Le nouveau syndicat se compose comme suit :

Titulaires	Suppléants
Pierre Subra (président)	Christiane Fornelli
Philippe Pons (vice-président)	Pierre Riberolle
Jean Rougean	Michel Zentkowski
Jean-Marie Pons	Justin Woodroffe
Emily Woodroffe	Arnaud Lansier
René Lafitte	Michaël Gantillon.

Les prochains membres à renouveler sont :

- René Lafitte et Philippe Pons.
- Christiane Fornelli et un autre suppléant (tiré au sort).

Présentation des attributions de terrain :

Il y a 15 attributaires de terrain dans l'AFP de Liers : des agriculteurs et des propriétaires ayant un projet agricole.

NOM	SURFACE (hectares)
AFP MASSAT LE PORT	79,1434
BLAIZE Pierre	0,6027
ER RAMI Jamel	0,8238
ESTELA Norbert	2,1177
GAEC LAS LAOUS	31,0722
SCEA LIERS ELEVAGE EQUIN	20,7241
GAUBERT Jacques	2,0394
MANGEL Thibaut	5,582
PIQUEMAL Thierry	21,1241
PONS Christiane	0,7181
PONS Henri	1,8645
PONS Philippe	1,08
WATTIAU Ludovic	1,3089
ZENTKOWSKI Michel	3,0401
PIQUEMAL Pierre-Louis	84,6728
PIQUEMAL Pierre-Louis (fauche)	2,949

Toutes les conventions de pâturage ont été signées.

Une convention a été signée avec l'AFP de Massat Le Port pour formaliser l'utilisation par l'estive. Une clôture est en train d'être posée à la limite de l'estive.

Une zone reste non attribuée, revendiquée par un éleveur, Pierre-Louis Piquemal.

Les conventions ont été signées de 2017 à 2022 pour un tarif de 6 € par hectare.

Il reste des ajustements à faire sur certaines conventions (avenants) car il y a eu des changements dans l'utilisation des terrains.

- Un propriétaire demande si les états des lieux ont été signés à la mairie de Massat ou chez les utilisateurs.

Les états des lieux ont été établis, il reste à les faire signer par tous et à les faire vivre : visite une fois par an pour voir l'évolution de l'état du terrain (débroussaillage ou au contraire embroussaillage).

- Un propriétaire demande pourquoi les terrains objet du litige avec Pierre Louis Piquemal ne lui ont pas été attribués, ce qui aurait évité un procès à l'AFP.

Pierre Subra explique qu'il s'agit d'une décision collective du syndicat, comme cela doit se faire pour toute attribution de terrain dans l'AFP. La convention revendiquée par Pierre-Louis Piquemal était au nom de M. Ballandras, ancien associé du père de Pierre-Louis, à priori, il n'y a pas de lien entre l'ancien éleveur et Pierre-Louis.

Projet de piste pastorale :

Le plan et le devis d'un projet de piste sur le bas de l'AFP est présenté aux propriétaires. Le projet démarre « au carrefour de la route d'Eychenne » (lieu-dit Leychard) jusqu'au Bayletou.

L'objectif de cette piste est de rendre accessible avec un tracteur le bas de l'AFP afin de pouvoir débroussailler, faire des clôtures plus facilement, mais aussi cela permettrait de solutionner le passage du troupeau de vaches (une centaine) au printemps et à l'automne, qui n'ont pas de véritable accès et font des dégâts (chemins, murettes) lors de leur passage.

Au-delà de l'objet pastoral, elle pourra servir aux propriétaires qui souhaitent accéder à leurs parcelles, aller faire du bois...

Si la globalité du financement ne peut être obtenue, il sera au moins réalisé les 300 premiers mètres (de Leychard au Carré), passage le plus compliqué pour l'accessibilité du troupeau de vaches.

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire H.T.	CODE TVA	MONTANT H.T.
Création de Piste de Leychard au Carré (en mètres)	300	36,00	1	10 800,00
Création de Piste du Carré au Bayletou	1791	36,00	1	64 476,00
Déplacement du matériel	1	1 800,00	1	1 800,00
Sous total H.T				77 076,00
TVA Code1 : 20,00% 15 415,20 € TVA Code2 : 10,00%				Total H.T. 77 076,00
				Total TVA (1+2) 15 415,20
				TOTAL TTC 92 491,20 €

Sur ce montant global, l'AFP peut demander une subvention sur 70% de la somme totale (TTC). Sur l'autofinancement (30%), il est envisagé une participation de l'éleveur concerné et de la commune de Massat. Avant de monter le dossier, il faudra affiner et connaître la provenance de l'autofinancement. Sur la piste de Licherre, la commune de Massat a participé financièrement.

Les financements peuvent être obtenus après réponse à un appel à projet régional début 2020. Ensuite, il faudra consulter les entreprises en respectant les règles de marché public (appel d'offres). Le montant global des travaux pourra être revu à la baisse (les subventions étant versées au prorata des dépenses). La somme initialement prévue ne pourra pas être dépassée.

Un débat a lieu autour de ce projet de piste :

- Quel est l'impact environnemental ? Comment celui-ci sera-t-il évalué ?
Le vote par les propriétaires est la première étape. Ensuite, l'AFP devra réfléchir qui doit être le maître d'ouvrage (AFP de Liers, syndicat des montagnes...) puis un maître d'œuvre sera choisi. Celui-ci est chargé de faire une étude d'impact environnementale qui est obligatoire.
- Pourquoi ne refait-on pas les chemins existants plutôt que de recréer une piste ?
Comment a été choisi le tracé de la piste ?
Plusieurs tracés ont été étudiés depuis longtemps à Liers. Celui-ci semble le plus pertinent à ce jour : facilité de réalisation, désenclavement du bas de l'AFP, accès tracteur réalisable. A l'heure actuelle, l'accès tracteur est indispensable pour nettoyer les parcelles (passage du gyro-broyeur). Dans un second temps, l'amélioration de chemins secondaires pourra être étudiée.

- Pourquoi l'éleveur ne déplace-t-il pas ses vaches aux dates de transhumance ?
La zone de pâturage (Cazaqua / Sauzenquet) n'est pas une zone de transhumance mais une zone qui permet de faire pâturer les vaches avant et après l'estive. Elle est rattachée à la structure d'exploitation de l'agriculteur.
- Comment l'entretien de l'ouvrage va-t-il s'effectuer ?
Les subventions obtenues le sont pour l'investissement. L'AFP devra ensuite se pencher sur les modalités et moyens de l'entretien de l'ouvrage.
- L'entretien des pistes existantes n'est pas réalisé en totalité par la mairie. En particulier, la piste d'accès aux « Bordes » n'est pas entretenue.
M. Subra fera remonter l'information au conseil municipal.

Suite à la discussion, le projet est mis au vote. En fonction du nombre de voix des propriétaires présents et représentés, le résultat est le suivant :

CONTRE : 8,0388 voix.

ABSTENTION : 5,0023 voix

POUR : 113,8031 voix.

Le projet est adopté à la majorité des voix présentes et représentées.

Projet de clôtures :

Le GAEC de las Laous (Justin et Emily Woodroff) fait la demande de mise en place de clôtures fixes que ce soit pour les vaches (1 fil) ou les cochons (clôtures 2 fils doublées et décalées). Ils ont réalisé des plans de leur besoin, la technicienne de la Fédération Pastorale a réalisé le chiffrage :

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire H.T.	CODE TVA	MONTANT H.T.
Projet de clôtures du GAEC de Las Laous				
Clôture 1 fil électrifié High Tensil	6806	3,00	1	20 418,00
Clôtures 2 fils électrifiés (non mécanisable) : double clôture de 2 fils	1500	5,00	1	7 500,00
Clôtures 2 fils électrifiés (mécanisable) : double clôture de 2 fils	2000	5,00	1	10 000,00
Passages : poignées et pontage électrique	30	20,00	1	600,00
Sous total H.T				38 518,00
TVA Code1 : 20,00% 7 703,60 € TVA Code2 : 10,00%				
Total H.T.				38 518,00
Total TVA (1+2)				7 703,60
TOTAL TTC				46 221,60 €

Le projet clôtures est mis au vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : Unanimité.

Le projet est adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Questions diverses (les questions ont été posées à divers moments de l'AG) :

- Certains propriétaires souhaitent être destinataires du plan d'attribution du foncier et de l'état des lieux (Une liste avec les coordonnées des personnes a été établie en fin de réunion).
- Un propriétaire fait état que sa demande de distraction n'ait jamais abouti et que le dossier à faire est trop important.

M. Subra lui répond que suite à sa demande, il a répondu pour expliquer ce qu'il fallait faire pour faire aboutir le dossier mais qu'il n'a jamais eu de réponse en retour. Pour précision, sur les demandes de distraction, le syndicat donne un avis puis le dossier passe en CDAF (Commission Départementale d'Aménagement Foncier) et enfin le préfet émet l'arrêté préfectoral de distraction. Seuls les terrains n'ayant plus d'usage agricole et ayant un usage privatif (jardin, chemin, construction) peuvent être distraits de l'AFP. Des distractions de parcelles ont été faites à plusieurs reprises dans l'AFP de Liers. Le propriétaire n'est pas satisfait de la réponse, précise qu'il a acheté un terrain ailleurs pour faire son jardin et qu'il n'entretient plus à Liers. Il sort de la salle de réunion.

- Certains propriétaires font remonter le manque d'entretien des terrains par les éleveurs.
- Un propriétaire demande à Emily Woodroffe comment est traité le lizier lorsque les cochons restent dans le bâtiment l'hiver.

Il n'y a pas de lizier car les cochons sont sur litière accumulée (paille rajoutée chaque jour), il n'y a pas de liquide non absorbé. Désormais, cette litière est compostée pendant une année pour être utilisée comme engrais sur la partie maraîchage à Boussenac.

- Pierre Subra demande à Thierry Marfaing, FPA, de faire un point sur la réfection de l'Agouère de Galy.

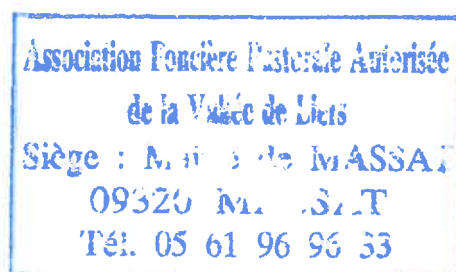
Les membres du syndicat de l'AFP ont souhaité reprendre l'étude de la réfection de cet ouvrage. Après s'être rapproché du PNR, il s'est avéré que la meilleure solution était le montage d'un dossier d'améliorations pastorales (idem piste et clôtures). Une étude a été menée comprenant avis et préconisations de la police de l'eau, du PNR. Un dossier de subvention a été présenté par le syndicat des montagnes, maître d'ouvrage, à l'appel à projet 2018 et a été retenu. Cet automne, des entreprises devront être consultées pour réaliser des travaux d'ici un an. L'avancée de ce dossier est une satisfaction pour les membres du syndicat et beaucoup de propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance il est 17h30.

Fait à MASSAT, le 10 septembre 2019.

Le Président de l'AFP

Pierre SUBRA



REÇU

17 SEP. 2019

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

